



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 07 décembre, les membres du Conseil municipal de la commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 salle de Conseil de la MAIRIE sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 01 décembre 2021, conformément à l'article L2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes : Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Aurore AIGNELOT, Isabelle CÊTRE-LANGONET, Lydie FIARDA, Cyrielle GROVEL.

MM. : Christian NOLY, Christian TISSOT, Thomas COLIN, Florian CRUCEREY, Serge GORRIS, Jean-Marc MEUTERLOS, Régis RIVET, Luc TOUDOUZE.

Absent excusé : M. Claude GINESTET.

Pouvoirs :

Madame Isabelle CÊTRE-LANGONET est désignée secrétaire de séance.

VALIDATION DU COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL DU 09 NOVEMBRE 2021 :

Le compte rendu de la réunion du 09 novembre 2021 est validé par l'ensemble du Conseil municipal.

I. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS À TITRE PRÉCAIRE :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les conventions d'occupation à titre précaire signées en 2020 pour l'année 2021 arrivent à échéance au 31 décembre 2021. Il convient de les renouveler.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de renouveler pour un an les conventions aux conditions suivantes:
 - Le GAEC Des Sources 107 €
 - M. Régis RIVET 112 €
- **ACCEPTÉ** que ces conventions soient effectives au 01/01/2022, pour une durée de 1 an.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier et notamment les conventions.

MM. Thomas COLIN et Régis RIVET n'ont pas pris part au vote.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

II. **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE BÂTIMENT :**

Madame le Maire rappelle qu'une convention d'occupation de bâtiment a été établie avec Monsieur Pierre-Alain TISSOT pour la location d'un hangar.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que cette convention signée en 2020 pour l'année 2021 arrive à échéance au 31 décembre 2021. Il convient de la renouveler.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de renouveler pour un an la convention aux conditions suivantes :

Pierre-Alain TISSOT 350 €

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier et notamment la convention.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

III. **RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (AFR) :**

Madame le Maire rappelle que la commune met à disposition le matériel informatique du secrétariat aux Associations Foncières de Remembrement (AFR) des communes suivantes : Bonnevent-Velloreille, Bourguignon-lès-la-Charité, Fretigney-et-Velloreille, Grandvelle-et-le-Perrenot et Lieffrans.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que ces conventions signées en 2020 pour l'année 2021 arrivent à échéance au 31 décembre 2021. Il convient de les renouveler.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de renouveler pour un an les conventions aux conditions suivantes :

- AFR de Bonnevent-Velloreille 200 €

- AFR de Bourguignon-lès-la-Charité 200 €

- AFR de Fretigney-et-Velloreille 150 €

- AFR de Grandvelle-et-le-Perrenot 200 €

- AFR de Lieffrans 200 €

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document afférent à ces dossiers et notamment les conventions ;

- **ACCEPTÉ** que ces conventions soient effectives au 01/01/2022, pour une durée de 1 an.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

IV. **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LOCATION DES ÉTANGS :**

Madame le Maire rappelle que la commune renouvelle depuis plusieurs années la convention établie avec l'Association Loisirs de Fretigney (ALF) définissant les engagements de chacune des parties quant à la gestion des étangs sur le territoire de la commune.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que cette convention signée en 2020 pour l'année 2021 arrive à échéance au 31 décembre 2021. Il convient de la renouveler.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de renouveler pour un an la convention aux conditions suivantes :
- ASSOCIATION LOISIRS DE FRETIGNEY (ALF) 382 €
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier et notamment les conventions ;
- **ACCEPTÉ** que cette convention soit effective au 01/01/2021, pour une durée de 1 an.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

V. **RENOUVELLEMENT CAE :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le contrat CAE signé le 15 février 2021 pour une durée de 10 mois à hauteur de 20h par semaine, de Cédric PEQUIGNOT, Agent technique, arrive à terme. Ce poste est financé à 80% par l'État. Madame Le Maire propose son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DÉCIDE** : du renouvellement du contrat CAE pour une période de 6 mois à compter du 15 décembre 2021 jusqu'au 14 juin 2022 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce contrat et tous les documents s'y rapportant.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

VI. **ADHÉSION AU SERVICE PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAONE :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la convention « service prévention de l'absentéisme » avec CDG70 arrive à échéance le 31 décembre 2021. Il convient de la renouveler pour la période 2022-2024.

L'intitulé du service a été modifié et porte désormais celui de « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Cette adhésion permet toujours de bénéficier des mêmes services.

Madame le Maire informe le Conseil municipal :

- qu'afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention et pour aider à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'emploi d'un agent avec des restrictions médicales ou en situation de handicap, le CDG70 propose **un service intitulé « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi »** avec lequel il est possible de conventionner,
- que ce service est composé d'une équipe pluridisciplinaire : conseiller de prévention, ACFI, ergonome, assistante sociale,
- que l'adhésion à ce service permet, par ailleurs, de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n°85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner "des assistants ou conseillers de prévention" et "l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'adhérer au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » du CDG de Haute-Saône,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » géré par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, annexée, ou tout document utile afférent à ce dossier.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

VII. ACCEPTATION DE CRÉANCES EN NON-VALEUR :

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste de pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 07 décembre 2021 émanant de la Trésorerie.

Après vérification et étude des pièces de cette liste, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'accepter en non-valeur un montant de **1 326.23 €** ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à valider les opérations comptables relatives à cette opération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette transaction.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

VIII. LOCATION GYMNASSE 2022 FOOTBALL CLUB DE NOIDANS-LE-FERROUX :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de délibérer pour la location du gymnase au Football Club de Noidans-le-Ferroux représenté par son président Monsieur CARLE Maxime qui en fait la demande pour l'année 2022.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré propose cette location au tarif de :

- **250 €** pour le Football Club de Noidans-le-Ferroux
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce contrat et tous les documents s'y rapportant.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

IX. DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES :

Madame le Maire explique au Conseil municipal que suite à différents mouvements de personnels en 2021 (recours au service de mission temporaire, prolongation de contrat CAE), le chapitre 012 Charges de personnel est sous-évalué.

Afin de permettre le règlement des salaires et charges de fin d'année, elle propose de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

Fonctionnement :

6251/011 Voyages et déplacements - 600.00 €

6218/012 Autre personnel extérieur + 600.00 €

Madame le Maire explique au Conseil municipal que les derniers travaux et aménagements vont être réalisés avant la fin de l'année.

Afin de permettre le règlement des différentes factures, elle propose de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

Investissement :

020	Dépenses imprévues	- 18 000.00€
2128/21	Autres agencements et aménagements	+ 15 000.00€
2188/21	Autres immo corporelles	+ 3 000.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** les propositions de modifications budgétaires telles que présentées par Mme le Maire.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

X. **INFORMATIONS DIVERSES :**

1°) VŒUX 2022 :

Une date a été arrêtée pour la présentation des vœux 2022. Cette date sera confirmée selon l'évolution de la crise sanitaire et des dispositions ;

2°) TRAVAUX INVESTISSEMENTS 2022 :

Certains travaux d'investissement sont d'ores et déjà au programme de l'année 2022, et seront réalisés selon les aides budgétaires qui pourront être accordées.

Entre autres il serait prévu :

Aménagement Place du village

Passerelle pour piétons et vélos au-dessus de la rivière LES DHUYS

Chemin piétonnier et réhabilitation des ponts autour des étangs

Étude énergétique bâtiment de la Mairie

3°) PROPOSITION CONTRÔLES DES POINTS D'INCENDIE :

Suite à un marché groupé passé avec la CCMGy, l'entreprise DIAG ASSAINISSEMENT a été retenue.

Un contrôle de chaque point d'incendie sera programmé au cours du 1^{er} trimestre 2022.

3°) TRAVAUX SIED :

Une réhabilitation de l'ensemble du parc de l'éclairage public a été réalisée.

4°) FLEURISSEMENT :

Le Département a octroyé une récompense à la commune pour son fleurissement 2021. (une corbeille de plantes vivaces ainsi qu'un bon d'achat de 60 euros).

Madame le Maire clôt les débats et lève la séance à 22h45.